

Bapt d'honneur
grec

l'an mil sept cens vingt deux & le premier jour
du mois de fevrier en presence des temoins
soulignes hermite grec fils naturel & legitime
de francois & d'elienne ellement a este baptise
estant au la meme jour sur les cinq heures avant
midi le portain a este benoit hugues la marraïne
aone barabara le portain a signe avec nous non
le portain & la marraïne pour ne savoir
hugues lyons Reynold chenevire

moi deixon
hermite

l'an mil sept cens vingt deux & le vingtieme jour
du mois de fevrier apres une publication des bans
faite ayant obtenu d'prendre des deux autres publications
et les autres formalites du droit observees mariage
a este celebre en face de nostre sainte mere leglise
a deux celtz eglise paroissiale entre jean hermite
fils de feu louis & de feu anne a celle age
d'environ vingt ans d'une part & marie suori
fille de feu antoine & de la marguerite fille la
leur de tierce la grande age d'environ dix huit
ans d'autre part l'un & l'autre confesse &
communies & assistes de leurs plus proches
parents et amis & de suite la sainte messe



a este



celebre au grand hautel
de ceste paroisie ou ils ont receu
la benediction nuptiale & tout en presence des
dits parents & amis qui ont signe qui asse avec
les temoins & scauoir d'estre charles denans
chanoine de tréfours cosme guet & joseph hugues
Platy J. Rimon C. gerit Joseph hugues
Denans Chanoine

Reynold chenevire

Bapt de Jean

Louis gardane

l'an mil sept cens vingt deux & le cinquiesme
jour du mois de fevrier en presence des temoins
soulignes Jean Louis gardane fils naturel & legitime
de maur & de therese ioudane a este baptise
estant au la meme jour sur les cinq heures
avant midi le portain a este Louis barabara
la marraïne marianne ioulane le pere a
signe non le portain & la marraïne pour
ne scauoir J. lyons hugues
mgarban

Reynold chenevire

Bapt de
victoire
ferreton

l'an mil sept cens vingt deux & le dixieme
jour du mois de fevrier en presence des
temoins soulignes victoire ferreton fille
naturelle & legitime du sieur pierre